

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-51(FIN)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

Date de convocation : 28 septembre 2021
Nombre d'élus en exercice : 5
Présents : 3
Absents : 2
Votants : 4 (3 + 1 pouvoir)
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
11 OCT. 2021
Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

L'an deux mille vingt et un et le 7 octobre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président,

Était excusés : Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau, Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président (ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Claude CASTEL).

Objet : Attribution de marchés publics

Le Président expose :

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 octobre 2021 pour rendre un avis sur les marchés passé sans publicité ni mise en concurrence dont le montant prévisionnel est supérieur à 90 000€ HT, les marchés suivants peuvent être attribués :

1) Marché sans publicité ni mise en concurrence relatif à la fourniture de trois Véhicules de Liaison Hors Route (VLHR) pour les besoins de SDIS 04 – montant prévisionnel du marché 100 000€ HT.

Ce marché fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R 2122-2 du code de la commande publique, suite à une consultation infructueuse.

Lot	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot unique	Alpes Sud Auto 20 avenue de la Libération BP 66 04 200 Sisteron	90 454,74€ HT

2) Marché sans publicité ni mise en concurrence relatif à la prestation de maintenance des applications et logiciels édités ou fournis par la société Antibia et prestations de formation et d'assistance pour les besoins du SDIS des Alpes de Haute-Provence – montant prévisionnel du marché 37 500€ par an renouvelable 3 fois :

Ce marché fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-3 3° du code de la commande publique, droits d'exclusivité.

En effet, le S.D.I.S des Alpes de Haute-Provence est équipé dans la majorité de ses services de logiciel développé par la société Antibia. Ces solutions sont conçues, mises en œuvre et maintenues et commercialisées uniquement par la société Antibia (propriété intellectuelle).

